L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DES ANNONCES JUDICIAIRES:—NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 27 MARS 1846.

PUBLIÉ PAR

MAGNE & WEISSE.

No 81, rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.

[illegible] quotidien, une année d'avance $12

[illegible] de la Campagne, deux fois par semaine, [illegible] année d'avance $5

L'abonné ne pourra cesser sa souscription, sans donner avis par écrit, une semaine avant l'expiration.

ANNONCES.—Une piastre par chaque dix lignes, pour chaque langue, pour la première insertion, et cinquante [illegible] pour chaque insertion subséquente. Aucun avis ne [illegible] inséré pour moins d'une piastre, pour chaque [illegible].

[illegible] ANNONCES, qui ne doivent paraître que par intervalles [illegible] par dix lignes, pour chaque [illegible].

[illegible] ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion [illegible] pendant un mois, et devront être payées en conséquence de cette disposition.

Le privilége des souscripteurs aux avis est limité aux annonces qui ne sortent pas de la ligne de leurs affaires commerciales.

OFFICIEL.

☞ AVIS est par le présent donné qu'un contrat a été passé entre les soussignés et MM. Magne & Weisse, propriétaires de la gazette l'Abeille, pour la publication pendant l'année prochaine entière (1846) de tous les avis [illegible] dans l'acte du 16 mars 1843, au prix de UNE PIASTRE pour chaque cent mot, par chaque publication et dans chaque langue.

Nlle Orléans, 27 décembre 1845.

Wm. DE BUYS, Trésorier de l'Etat.
ROBT. C. NICHOLAS, Secrétaire d'Etat.

POUR LES ATTAKAPAS.—Le bateau à vapeur paquebot ST. MARY, capitaine David R. Muggah, avant été complètement [illegible] dans un état complet [illegible] voyages réguliers en partant le samedi 28 du [illegible] pour la [illegible] du fret et des passagers [illegible] Martinville, Nouvelle-Ibérie, Franklin, Centreville, Pattersonville, Bayou Bœuf, et tous les lieux du [illegible] Pour plus amples informations [illegible] à bord en face de la rue Conti, ou à JOHN HALL, No. 1, Front Levée, ou à P. J. PAVY & Co, 13, Conti.

POUR LES ATTAKAPAS.—Le bateau à vapeur BIG HATCHEE, capitaine G. Kate, [illegible] sur fret au pied de la rue [illegible] samedi, 28 mars, à dix heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à P. J. PAVY & Co, 13, Conti.

N. B. Le Big Hatchee prendra du fret pour la baie de Berwick, Pattersonville, Franklin, St. Martinville et les [illegible] intermédiaires. 27 mars.

BATEAU DE LA MALLE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET BAYOU SARA.

ARRANGEMENT POUR LE PRINTEMS ET L'ÉTÉ.

BATEAU A VAPEUR CLINTON, Capt. BAIRD.

Conformément au contrat passé pour cette [illegible] à dater du 1er mars, le bateau à vapeur CLINTON partira de la Nouvelle-Orléans les [illegible] et mercredis, à 10 heures A. M. [illegible] Bayou Sara [illegible] vendredis, à 10 heures A. M. [illegible] W. H. AVERY. [illegible]

PAQUEBOT POUR BAYOU-SARA.

ARRANGEMENS POUR LE PRINTEMPS ET L'ÉTÉ.—Le beau steamer BELLE CREOLE, capitaine J. M. Scott, fera à l'avenir, à dater [illegible] de ce mois, deux trajets par semaine [illegible] Nouvelle-Orléans tous les dimanches et [illegible] 10 heures du matin. [illegible] tous les lundis et vendredis à 11 heures.

LA BELLE CREOLE [illegible]. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à OMER LAUVE, 19, Toulouse.

POUR LA BALIZE et les ports intermédiaires. Le steamer MUSIC, capitaine [illegible], partira [illegible] 10 heures [illegible]. Pour fret ou passage, s'adresser à JAMES LAROSE, 71 Vieille Levée.

[illegible] MUSIC partira de la Nlle Orléans [illegible] Pointe à la Hache [illegible] 24 mars.

PAQUEBOT POUR LAFOURCHE.—Le steamer FAME, capitaine [illegible] Dugas [illegible] pour des voyages [illegible] Nouvelle-Orléans tous les mercredis à 5 heures. Thibodeaux tous les samedis [illegible]. Pour fret ou passage, s'adresser à BRAUD & LANDRY, 11 Bienville.

BATEAU DE REMORQUE ET D'ENTREPRISE, No. 62, Vieille Levée, près l'encoignure St. Louis. [illegible] se charge à ce bureau de faire remorquer les bâtiments allant prendre un chargement [illegible] [illegible] s'adresser à ROBERT MURPHY, No. 62, Vieille Levée.

Nouveaux arrangements pris par le bateau à vapeur HELEN.

DEUX VOYAGES PAR SEMAINE.

POUR LA BALIZE—Le bateau à vapeur HELEN, capitaine Jourdan Martin, partira [illegible] dimanches [illegible].

POUR LA POINTE A LA HACHE—Partant de la Nlle Orléans [illegible].

[illegible] s'adresser au capitaine, à bord, ou à ROBERT MURPHY, 62, Vieille Levée.

DEUX VOYAGES PAR SEMAINE.

POUR LA BALISE. Le steamer WAVE, capt. J. C. Northup, partira positivement de la N. Orléans tous les SAMEDIS à 10 heures A. M. [illegible] tous les DIMANCHES à 10 heures A. M. [illegible] JACQUES LAROSE, 71 Vieille Levée.

POUR NEW-YORK—Le navire UNION, capitaine R. [illegible]. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord [illegible] ou à J. W. STANTON & Co. 23 mars. Encoig. Magazin et Lafayette.

POUR BOSTON—Le beau navire SUFFOLK, capitaine Crosby, partira sous peu. Pour le peu de dessus. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à RICKER & PEARSON, 62, Camp.

POUR BOSTON—Le navire A. I. LEVI H. GALE, capitaine Thompson, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à LEVI H. GALE, 93 Commune.

POUR BOSTON—Le navire WALDRON, capitaine Chever, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à LEVI H. GALE, 93 Commune.

POUR BOSTON—Le navire DELCA LEON, capitaine [illegible] partira sous peu. Pour [illegible] s'adresser à L. H. GALE, 93 Commune.

POUR BOSTON—Le navire DALMATIA, capitaine Smith, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à L. H. GALE, 93 Commune.

POUR SAVANNAH—Georgia. La goélette W. D. JENKINS, capitaine Gatchell, [illegible] grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à bord, ou à WOOD & SIMMONS, 90, Magasins.

POUR SAVANNAH—Le beau brick COLUMBIA, capitaine Barbes, est actuellement en chargement et ayant la plus forte partie de son fret engagé, partira sous peu. S'adresser à bord au Picayune [illegible] ou à WOOD & SIMMONS, 90, Magasins.

POUR PHILADELPHIE—Le brick PRAIRIE, capitaine Barman, partira immédiatement [illegible] 300 barils [illegible]. Pour le [illegible] s'adresser à L. H. GALE, 93 Commune.

POUR LE HAVRE—Le navire WALTER [illegible] Thomas partira sous peu, ayant [illegible] s'adresser à LEVI H. GALE, 93 Commune.

POUR LE HAVRE—Le navire [illegible] CHESAPEAKE, capitaine [illegible], ayant la [illegible] partie de son chargement engagée, partira sous [illegible] passage, s'adresser à LEVI H. GALE, 93 Commune.

POUR LE HAVRE—Le paquebot français [illegible] ANDELLE, capitaine Guignot, [illegible] au 10 avril. Pour balance de fret ou pour passage, ayant de superbes aménagements, s'adresser au capitaine à bord, en face de la rue Marigny ou à J. H. EIMER, 35, Royale. 13 mars—10

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier, de 1ère classe, paquebot regulier QUEEN [illegible], capitaine Chas. A. Ranlett, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous le [illegible] délai. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser au capitaine à bord ou à JENKINS & TIGLER, No. 7, rue Royale.

[illegible] S. V. BARRETT a transporté son magasin du No. [illegible] Levée, au No. 21, rue Gravier. 26 mars

JEUNE GARDE A CHEVAL.

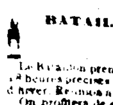

Vous êtes prévenus que la Compagnie se réunira en comité général dimanche prochain, 29 du courant, à 10 heures du matin, pour affaires importantes. Vous êtes priés de ne pas y manquer.—Par ordre du capitaine.

Le maréchal des logis chef,
27 mars JQUES. LEON.

BATAILLON D'ARTILLERIE D'ORLEANS.

Nlle. Orléans, ce 17 mars 1846.

ORDRE DE SERVICE.

Le Bataillon prendra les armes dimanche 29 du courant, à 8 heures précises du matin. Armement complet, tenue d'hiver. Réunion à l'Arsenal.

On profitera de cette sortie, pour procéder à l'élection des membres du comité d'administration pour l'année 1846.—Par ordre du major.

19 mars F. SAUTON, Adjudant major.

CHAPELLERIE PARISIENNE,

Rue de Chartres, No. 40.

L. SIMONET & Cie., viennent de recevoir par le navire Bertrand, du Havre, un nouvel assortiment de Chapeaux soie, feutre et castor à la Polka, [illegible] et Brown.

Ils attendent par les premiers arrivages de France, un grand choix de Chapeaux d'été, tels que: castor et gris, [illegible] paille Suisse, &c. &c.

Aussi, de Tampico—20 balles Panama, qu'ils [illegible] très bas prix.

DEMANDE—[illegible] à cinq forts nègres pour travailler dans un magasin d'entrepôt. On donnera la préférence à des [illegible] qui sont accoutumés à ce travail.

18 mars EMERSON, TOURNE & Co. 136, Tchoupitoulas.

NOUVELLE-ORLEANS:

VENDREDI MATIN, 27 MARS 1846.

POUR MAIRE:

A. D. CROSSMAN.

Nous regrettons vivement que nos limites ne nous aient point permis de reproduire en entier le discours de M. CALHOUN sur l'Orégon. Nous avons dû nous en tenir à donner un aperçu des idées de ce grand orateur; et l'on comprend qu'en les dépouillant de leur forme, nous les avons, bien malgré nous, privées d'une partie de leur force. M. Calhoun en effet possède à un remarquable degré le talent de condenser sa pensée dans un langage bref, simple et clair, qui ne dit rien de trop et qui par conséquent n'est guère susceptible d'être abrégé. Les déductions s'enchaînent d'une façon si serrée, elles découlent si nécessairement l'une de l'autre, qu'il faut les prendre telles quelles sous peine de leur faire perdre de leur valeur. Et cette force de logique est encore relevée par un style d'une rare concision qui ne dédaigne pas toujours le trait piquant ou l'ironie. Aussi un discours de M. CALHOUN a-t-il toujours quelque chose de concluant, de décisif, nous dirions volontiers d'irrésistible. Il impose en quelque sorte la conviction.

Dans cette dernière circonstance, il a épuisé la question; et après lui, il n'y a plus guères qu'à se traîner dans les redites. Il faudrait être WEBSTER ou CRITTENDEN pour oser encore traiter la question après le sénateur de la Caroline du Sud. La discussion au Sénat se trouve désormais close par le fait, ou tout au moins dépourvue d'intérêt. Des sénateurs pourront bien encore prendre la parole; mais nous doutons que leur voix éveille de l'écho dans le Sénat, ou dans le pays. A l'heure qu'il est, le Sénat ne devrait plus songer qu'à voter.

Le *bill de la Giraffe*, autrement dit le bill des abonnations, a été repoussé hier; mais seulement parce que les locofocos ardens croyaient n'être pas les plus forts, et pour avoir le droit de le reconsidérer aujourd'hui. La partie n'est donc que remise.

Theatre d'Orleans.

LES MARTYRS.

"*Saint Polyeucte est un martyr dont, s'il m'est permis de parler ainsi, beaucoup ont plutôt appris le nom à la comédie qu'à l'église.*" Voilà ce que disait en 1640, l'homme aussi simple que grand qui fonda la tragédie française, et après une lecture de son chef-d'œuvre à l'Hôtel de Rambouillet, il fut décidé qu'on engagerait à ne pas le faire représenter; mais malgré ses scrupules de dévot chrétien, et les remontrances timorées de la marquise *précieuse*, Corneille tint bon, et le succès justifia encore cette fois ses prévisions de génie. Nous n'avons donc pas à nous occuper aujourd'hui de la question de convenance. M. Scribe, qu'il faut demander pardon de citer à propos de Corneille, a bien fait, 200 ans après lui, de faire un poëme lyrique de cette tragédie chrétienne. Plusieurs essais heureux étaient là pour l'encourager. Il savait par le destin de ses poëmes des *Huguenots* et de *Robert*, combien les idées religieuses, à quelque culte qu'elles appartiennent, sont susceptibles de recevoir les inspirations d'un compositeur. Donizetti, de son côté, avait éprouvé pour *la Favorite*, que la merveilleuse fécondité de son talent pouvait compter le genre religieux comme une de ses plus riches expressions. Tout enfin promettait une œuvre d'élite, et MM. Scribe et Donizetti ont tenu parole.

Dès l'ouverture, une harmonie grave annonce la majesté du sujet. Il y a là certaines phrases dites par les bassons qui portent au recueillement. Puis avant le lever du rideau, un chœur se fait entendre sur la scène, et dès ce moment l'opéra a déjà pris un caractère dont l'unité se soutiendra jusqu'à la fin, sauf une disparate dont nous parlerons bientôt. Mais nous devons auparavant citer un chœur de femmes, d'une teinte toute païenne. C'est une hymne à Proserpine, à la déesse des morts, qui contraste bien avec la prière les chrétiens qu'on vient d'entendre. Pour choisir parmi les nombreux passages qu'une première audition a [illegible] signaler à la prédilection du public, nous arrivons tout de suite à l'air de Pauline au second acte. Disons d'abord qu'il a été entendu avec la plus vive satisfaction, puis, nous nous hasarderons à le trouver un peu hors de sa place. Une *Polonaise*, c'est le mot technique, était-elle indispensable ici? Faut-il voir à cause que dans deux ou trois passages peu étendus, une concession à la manière qu'on est convenue d'appeler actuellement? Certes, si cette *Polonaise* n'était pas en vérité délicieuse, il faudrait regretter de trouver dans les *Martyrs*, qui datent de 1840, comme un écho, pour ainsi dire, précurseur de la sempiternelle *Polka*.

Le troisième acte est le plus important d'un bout à l'autre; il renferme des beautés du plus grand effet: il suffirait pour assurer le succès de la pièce. On a applaudi au commencement un duo entre *Pauline* et *Sévère* qui mérite un rang distingué parmi les duos si nombreux de Donizetti. Mais à peine l'oreille a-t-elle eu le temps de se remettre, qu'un grand air de *Polyeucte*, sublime d'élan et d'inspiration, simple et grand comme la sainte indignation qu'il est destiné à exprimer, éclate tout à coup, et sert de prélude à un des plus beaux finales qui se soient jamais chantés. Nous ne cesserons pas de rendre l'impression qu'en ont ressenti les spectateurs ces imprécations contre les faux Dieux, ce brisement d'idoles, ce chant de foi du néophyte chrétien, tout cela est fort, tout cela est élevé. L'harmonie atteint à la plus haute poésie, et il y a dans ce drame suprême comme une traduction des mots de Chateaubriand dans ses Martyrs: *les Dieux s'en vont*. Le quatrième acte renferme un duo entre Pauline et Polyeucte, digne de tout ce qui précède. Les accords les plus touchans, les accens les plus pénétrants expriment cette conversion de l'épouse par son époux qui va mourir, et leur pieuse ferveur s'exhale en des aspirations vers le martyre.... Voici l'amphithéâtre.... les chrétiens aux bêtes.... Le supplice commence. Mais au fond de cette harmonie lyrique sanguinaire, le chant de foi revient; comme pour répandre sur l'épouvantable horreur de ces sacrifices, une promesse de paix et d'immortalité. En effet, *une apothéose nous montre les martyrs emportés au ciel sur un nuage d'azur et d'or*, phrase du livret.

Ajoutons que l'opéra des *Martyrs* est aussi riche en beautés de détails que les pièces les plus justement vantées de Donizetti. Si déjà le public en a pu apprécier une grande partie, hâtons-nous de le reconnaître, on le doit à l'ensemble parfait et réellement remarquable, même sur les plus grandes scènes, que l'administration a pu réunir pour ce chef-d'œuvre.

Pour commencer par l'orchestre, l'habile compositeur qui le dirige a fait dans les dispositions des instruments une heureuse modification. Il a rapproché les violons de la salle, ce qui permet aux auditeurs de ne plus perdre, comme il n'est arrivé que trop souvent, une foule de détails et de nuances. L'essai a réussi complètement: l'exécution, toujours si soignée, produit aussi un meilleur effet encore.

Nous l'avons dit avant-hier, les *Martyrs* sont représentés avec toute la pompe de costumes et de décors qui fait le succès des plus beaux spectacles. Certes, quand nous avons admiré la mise en scène de la *Reine de Chypre*, déjà surprenante après celle de la *Juive*, nous pouvions croire qu'il n'y avait plus rien à attendre. M. Develle, aussi habile qu'il est modeste, vient de prouver qu'il tient en réserve des ressources de tout genre. Entre les cinq ou six décorations nouvelles qu'il a peintes pour les *Martyrs*, nous signalerons le forum de Mélitène et le péristyle du temple de Jupiter. Leur apparition a excité un enthousiasme général, à deux reprises l'habile et laborieux artiste a été appelé par le public impatient de payer un juste tribut à ses longs et difficiles travaux.

Quant aux chœurs et aux artistes chargés des principaux rôles, ils ont contribué de tout leur pouvoir à la réussite du nouvel ouvrage. Les chœurs surtout au premier acte ont chanté avec une fermeté remarquable. Disons en passant, que ce n'est pas la partie la moins soignée par l'auteur. Mlle Calvé s'est montrée ce que nous avons l'habitude de la voir, d'un son et d'une élégance irréprochables dans ce que nous appelerons les morceaux tempérés et d'une sensibilité touchante dans les situations pathétiques. Son air du second acte lui a valu de fort beaux bouquets.

Le rôle de Sévère chanté par M. Garry a été généralement goûté; cette voix d'une fraîcheur si douce, et par cela même si délicate, ne manque jamais son effet sur les oreilles du public, même quand elle est un peu compromise par un rhume importun.

Mais de plus grande part dans le succès revient encore cette fois à notre consciencieux ténor. M. Arnaud a déployé dans le rôle de *Polyeucte* des ressources nouvelles, qui ont charmé, mais non pas étonné ses nombreux admirateurs. A plusieurs reprises il a provoqué un véritable enthousiasme par la grandeur et la majesté de ses attitudes. Ses costumes même, la disposition de sa coiffure témoignent d'un zèle soutenu, d'une recherche assidue de la réalité; il est arrivé à une imitation physique étonnante de ces figures de saints que le culte honore. Ce genre de mérite serait peu de chose s'il était seul, mais c'est un complément que les vrais artistes ne négligent pas.

Et puisque nous avons parlé de costumes, n'oublions pas que l'administration n'a rien de plus frais, de plus curieux, surtout à cause de l'époque [le 3ème siècle]. La scène se passant en Arménie, devenue province Romaine, tout y porte le cachet romain. Prêtres, païens, chrétiens convertis, soldats, hommes et femmes du peuple, tout est romain. Le triomphe de *Sévère* est d'une magnificence vraiment féerique. Mais il faut finir.

[illegible] le Théâtre d'Orléans a [illegible] que le public [illegible] à qui [illegible]

Chronique Locale.

A. Prada est mis en jugement pour assaut et batterie et trouvé coupable.

La poursuite est abandonnée contre John Kearney, accusé de viol sur un enfant de sept ans, et contre Catherine Harvey, accusée d'assaut et batterie.

John D. Crawford, Ann Kavannah, William Brooks et Denis Fagan, ont été arrêtés hier par la police de la Première Municipalité, sur la plainte de P. K. Stevens. Il paraît qu'avant hier soir, Stevens s'en fut entre huit et neuf heures dans un café rue Condé, entre Esplanade et Quartier, et qu'il y demeura environ quinze ou vingt minutes. La maîtresse du café, Ann Kavanagh, lui proposa de passer la nuit, ce qu'il refusa. En payant, il eut l'imprudence de laisser voir des billets de banque. Après sa sortie, et à peu de distance de là, il fut arrêté, battu et volé. La garde étant accourue à ses cris, il l'avait menée au cabaret en question où se trouvaient les personnes arrêtées, sous l'accusation d'être ou les auteurs ou les complices de ce guet à pens.

NOMINATIONS.

Administrateurs de l'Hopital de Charité:

H. B. Cenas,	J. H. Lewis,
C. A. Luzemberg,	Wm Freret,
Donatien Augustin,	P. R. Piussan,
M. W. Hoffman,	E. W. Moïse

Membres du Bureau Médical du District Oriental de la Louisiane:

Isidore Labatut,	J. M. Landreaux,
P. A. Lambert,	Warren Stone,
H. A. Cenas,	P. A. Bertrand,
James Jones,	James S. Shaw.

James H. Veogie, juge de paroisse de Concordia en remplacement de Charles N. Rowley.

☞ Il paraît, d'après le *Jeffersonian*, que le Sénat a confirmé avant hier, la nomination de MM Felix Garcia et Armand Mercier comme directeurs de la compagnie de desséchement.

LEGISLATURE D'ETAT.

25 mars.

SÉNAT.—M. Maunsel White présente un bill établissant le siége de justice aux environs de la Pointe à la Hache, dans un lieu qui sera ultérieurement choisi par le jury de police.

M. Briant présente un acte pour améliorer la navigation du bayou Têche et autres cours d'eau voisins.

M. Mayo présente un rapport favorable au raccourci. Ce rapport, longuement motivé, est accompagné d'une résolution ordonnant à l'ingénieur de s'occuper incessamment de ce travail.—On en demande l'impression.

M. Kenner demande que le rapport soit provisoirement déposé sur le bureau. La minorité du comité fait un rapport contraire, et il serait convenable de faire imprimer les deux ensemble afin que les raisons pour et contre puissent être présentées en même temps.—Adopté.

M. Martin présente une résolution autorisant le trésorier à acheter un coffre à l'épreuve du feu; pourvu qu'il ne coûte pas plus de $600, et à vendre l'ancien.—Adopté.

M. Parham, au nom du comité spécial chargé d'examiner la pétition de divers citoyens de Carroll, Madison, Franklin, demandant la création d'une nouvelle paroisse, fait un rapport défavorable, attendu que, d'après la nouvelle constitution, articles 8 et 143, nulle paroisse nouvelle ne peut être créée jusqu'au recensement de 1847.

M. Nicholas présente une résolution chargeant le comité judiciaire de voir s'il ne conviendrait pas d'acheter un certain nombre de copies du Code Civil annoté par M. Mazureau.—Adopté.

M. Brashear annonce qu'il présentera un bill déterminant le mode d'acquérir la résidence légale.

Le Sénat siége à huis-clos.

CHAMBRE.—M. Newport présente une résolution chargeant le comité de commerce de s'enquérir en vertu de quelle loi les gardiens du port perçoivent un droit de $5 sur chaque bâtiment qui entre dans le port de la Nouvelle-Orléans. Adopté.

Une pétition de M. Charbonnet, demandant à être maintenu en possession d'un terrain vacant appartenant à l'Etat pour la vente des chevaux, est renvoyée au comité des propositions.

M. Shields présente une résolution chargeant le comité des terres publiques de s'enquérir de l'utilité de faire imprimer le pamphlet de M. Harrison, sur le meilleur système d'améliorations intérieures en Louisiane. Adopté.

M. Jones, au nom du comité sur les impressions, fait un rapport relativement à la résolution de M. Pilié. D'après ce rapport, les propriétaires du *Jeffersonian* n'ont point donné le cautionnement voulu par la loi, et qu'ils sont obligés de publier tous les travaux de la Législature à partir du 22 janvier 1846. Ces messieurs, dit encore M. Jones, ne peuvent publier tout cela aux anciens prix; mais si un bill allouant les prix convenables était adopté, ils le feraient.

Après quelque discussion à laquelle prennent part MM. Kelly et Ogden des Rapides, M. Jones demande à corriger son rapport de manière à n'obliger le *Jeffersonian* à publier les travaux de la Législature qu'à partir du jour où l'*Abeille* a cessé de le faire.

M. Pilié annonce que si les propriétaires du *Jeffersonian* ne donnent pas, sous trois jours, le cautionnement voulu par la loi, il fera la proposition d'élire un autre imprimeur.

M. Phillips déclare que le cautionnement de ces messieurs est tout prêt, mais qu'ils ne veulent pas s'engager jusqu'à ce qu'ils sachent quel salaire on leur allouera.

M. Ogden présente une résolution chargeant le comité des impressions de faire publier aussitôt que possible les travaux de la Chambre en retard de publication—adopté.

M. Leu, du comité judiciaire, présente un bill établissant des justices de paix pour la paroisse d'Orléans. L'impression en est ordonnée—Renvoyé ensuite à l'ordre du jour de mercredi.

M. Planché présente un bill autorisant l'emploi d'un gardien de l'arsenal du Bataillon Washington. Lu trois fois et adopté.

M. Newport annonce qu'il présentera prochainement un bill établissant une taxe sur les nègres libres.

M. Wiltz annonce qu'il présentera incessamment un bill pour mettre à exécution la disposition de la Constitution relative à l'inégibilité des fonctionnaires coupables de malversation.

Après quelques travaux d'intérêt particulier, le comité chargé d'examiner les comptes de William De Buys, ex-trésorier de l'Etat, rapporte les avoir trouvés exacts et présente une résolution autorisant le gouverneur à annuler ses engagements.—Adopté.

M. Calogne annonce son intention de présenter un bill relatif aux ventes à l'encan dans la ville de la N. Orléans.

Le bill de M. Jones relative à la mise en accusation et au jugement des juges de paix, shérifs, etc, est lu deux fois et renvoyé au comité judiciaire.

M. Olivier présente une résolution chargeant le comité de finances de voir ce qui a été fait à l'égard des trois mandats tirés sur le trésor par Rice Garland, ex-juge de la cour suprême.—Adopté.

M. Vason présente une résolution chargeant un des comités permanents de s'enquérir de l'utilité d'abolir la place d'ingénieur d'Etat.

Le bill accordant une pension à deux hommes de couleur, vétérans de 1814-15, est longuement discuté et finalement adopté par un vote de 59 contre 7.

On prend ensuite en considération le bill de l'imprimeur. M. Lyons présente un substitut qui est adopté sauf quelques légers amendements.—Il viendra demain à sa 3me lecture.

Sur motion de M. Pilié, la Chambre adopte un bill pour émanciper Victor et Omer Reaud, de St. Bernard.

On met en discussion le bill divisant la paroisse de St Bernard en quatre districts électoraux. M. Tuomey en demande le dépôt sur le bureau jusqu'à ce que le comité d'élections ait fait son rapport sur un bill général à cet effet.

La Chambre reprend la discussion du bill égalisant la représentation municipale.

M. Pilié combat le bill comme exclusivement dicté par l'esprit de parti et par l'hostilité des locofocos contre certains individus.

M. Tuomey proteste contre cette accusation au nom des membres de la campagne.

M. Kelly fait un discours furibond de locofocoïsme.

M. Bullitt fait remarquer que le projet original du comité a été écarté pour un projet plus radicalement locofoco.

M. Ogden des Rapides, votera contre le bill.

Le bill est enfin mis aux voix et repoussé par 36 contre 32—mais M. Théard annonce qu'il demandera demain la reconsidération.

La séance est levée.

CONGRÈS.

SÉANCE DU 18 MARS 1846.

SÉNAT.—Sur motion de M. Semple, le comité judiciaire est chargé de s'enquérir de l'utilité d'un bill relatif à l'organisation des milices des E. Unis.

La résolution ordonnant l'impression à 35,000 exemplaires du rapport du comité sur les patentes, est discutée sans résultat.

On reprend la discussion de la question de l'Orégon. M. Archer se prononce contre la *notice* et soutient son opinion par un long et remarquable discours. Il se moque très spirituellement du patriotisme à bon marché qui commence à devenir commun depuis qu'on en fait un si fréquent usage dans le Congrès. Il croit d'ailleurs que nous avons droit, incontestablement droit, au territoire de l'Orégon jusqu'au 49e degré, mais qu'au delà notre droit est loin d'être incontestable et qu'il y a lieu par conséquent à transaction.

M. Niles a la parole et le Sénat va en session secrète.

CHAMBRE.—Le comité général conclut qu'il n'y a pas à s'occuper du sujet du millage.

Le bill des Ports et Rivières est remis en discussion en comité général. On repousse un grand nombre d'amendemens, et la séance est levée avant d'en venir à conclusion.

MEXIQUE.—Nos nouvelles de Mexico ne contiennent presque rien de nouveau. Le général Francisco Pacheco a été nommé gouverneur de Guanajuato, pendant l'absence temporaire de D. Juan Moralès.

La conducta de Guanajuato à Vera-Cruz, pour le mois de février, apportait $512,508.

HAVANE.

Par le brick *T. Street*, arrivé hier, nous avons reçu des journaux de la Havane jusqu'au 20. Ils ne contiennent rien qui ne soit d'un intérêt exclusivement local.

Un nommé George E. Patterson qui avait épousé, il y a environ deux ans, Mlle Hannah E. Williams, à Boston, vient d'abandonner sa femme et son enfant, emportant tout ce qu'il avait. La pauvre femme est morte de désespoir, et des étrangers ont recueilli l'enfant.

—La navigation est ouverte sur l'Hudson.

—La ligne télégraphique entre Boston et Worcester est complétée et l'épreuve a parfaitement réussi.

—On assure que 4,500 Mormons sont partis de Nauvoo. Quelques-uns d'entre eux sont allés à New-York, où ils doivent s'embarquer pour aller en Californie.

NEW-YORK.—Il résulte de recherches faites dans le [illegible] qu'il y a à New-York, 9?5 avocats, 604 médecins, [illegible] dentistes, [illegible] [illegible]

VIRGINIE.—Le trésorier d'Etat de la Virginie annonce être prêt à payer $45,676 de la dette publique. C'est un bon exemple à suivre par d'autres Etats.

La ville d'Albany a considérablement souffert par suite de l'inondation occasionnée par les pluies.

CALIFORNIE.—Un grand nombre d'Américains font leurs arrangements pour émigrer en Californie, au printemps. Les journaux de l'Ouest font mention de deux expéditions qui se préparent; l'une sous les ordres de M. Leavitt, l'autre sous les ordres de M. Grayson. On pense qu'il partira 1000 personnes le 1er avril pour aller s'établir à la baie de San Diego à l'Ouest du golfe de Californie.

GALERIE LOUISIANAISE.

ROBERT CAVELIER DE LA SALLE.

IX.

(Voir les numéros de l'*Abeille* des 29, 30, 31 janvier 3 février 20, 23, 25 et 26 mars.)

Il paraît que l'eau leur ayant manqué, ils avaient envoyé pour en remplir quelques barriques, le sieur Planterose et six hommes, lesquels s'étaient perdus dans la baie en revenant. Ils attendirent encore quelques jours, mais tout le monde était malade de soif et quatre hommes en étant morts, on se décida à partir. Malheureusement ils étaient trop faibles pour manœuvrer, et la barque alla s'échouer de l'autre côté de la baie. Privés de chaloupe ils avaient envoyé à faire un cajeu ou radeau, mais les premiers qui se mirent dessus se noyèrent. Ils en firent un autre avec plus de soin et gagnèrent la terre. Enfin en parcourant le rivage ils aperçurent un canot échoué, le même qu'on avait perdu quelque temps auparavant, et manquant de vivres, ils retirèrent ce qu'il y avait de plus précieux dans la barque et allèrent joindre le noyau de la colonie errante. Heureux d'avoir trouvé un canot pour les transporter dans ce moment d'extrême nécessité et plus heureux encore d'avoir, pendant trois mois, miraculeusement échappé aux sauvages.

Le Sr. Le Barbier était le chasseur en titre de l'habitation. Lorsqu'il allait à la chasse, le commandant envoyait quelques filles pour l'aider à boucanner les viandes. Il advint qu'il s'amouracha d'une de ces filles et qu'il demanda à l'épouser. Joutel, qui commandait, fit d'abord quelques difficultés et voulait attendre le retour de M. de la Salle; "mais enfin, dit-il lui-même, considérant qu'ils pouvaient avoir pris des avances sur le mariage, je suivis le conseil des P. P. Recollets et de M. Chedeville, prêtre, et je leur permis de se marier." C'est le premier mariage régulier qui se soit célébré en Louisiane. Il paraît même que l'exemple devint contagieux, car M. le marquis de la Sablonnière demanda la permission d'en faire autant avec une fille qu'il aimait—mais cette permission lui fut refusée et il n'en fut plus question.

Cependant aux grandes fatigues qui décimaient naguère la colonie avaient succédé la monotonie et l'ennui qui détruisent tout aussi sûrement en enfantant les discordes et les insurrections. Un des recollets, le Père Maxime, avait écrit des mémoires sur la conduite de M. de la Salle qu'il condamnait en bien des endroits. Joutel en ayant eu avis fit jeter ces mémoires au feu; et le Père en fut quitte pour la destruction de son ouvrage.

Mais il est probable que quelques personnes les avaient lus et que la semence était jetée. Duhaut, de son côté, excitait secrètement les plaintes et le mécontentement, en prenant entre autres prétextes celui de la longue absence du chef qu'on ne voyait pas revenir de son expédition. Cette absence s'était en effet prolongée d'une façon alarmante. Il était parti à la fin d'avril et l'on était en juillet. Heureusement que la digne commandant Joutel fit tout rentrer dans l'ordre avec sa fermeté et sa prudence accoutumées. Duhaut fut sévèrement réprimandé. S'il eut été puni comme il le méritait en cette circonstance, M. de la Salle n'aurait pas péri, plus tard, lâchement assassiné.

Pendant ce temps, M. de la Salle, poursuivant ses recherches, avait pénétré fort avant dans les terres. Il avait traversé plusieurs nations sauvages, sociables pour la plupart, avec qui il avait fait alliance, particulièrement avec les Cenis et leurs alliés les Nassonis. On présume qu'il avait successivement traversé le Colorado, le Brazos et la Trinité, et qu'il s'était avancé jusqu'à [illegible] Trinité et la Rivière Rouge, à soixante milles environ Nord-Ouest de Nacogdoches. Il ne se serait même pas arrêté là et sans doute il aurait trouvé le Mississipi pendant ce voyage, s'il n'avait fait ainsi que son neveu Moranget, aux Nassonis, une forte maladie. Mais sa convalescence devant naturellement être longue, manquant de munitions et ne pouvant se flatter de trouver toujours des indiens amis, il se décida à retourner à son établissement de la baie St Berrard. D'ailleurs il ne ramenait que huit hommes sur vingt qu'il avait pris en partant, Declerc, Hellorel et Duhaut jeune, n'ayant pu supporter le voyage, on leur avait permis de revenir; mais ils n'avaient pas paru à l'habitation. Les sauvages les avaient tués sans doute. D'autres s'étaient noyés en passant les rivières, d'autres enfin avaient déserté. De sorte que tout le profit apparent de ce voyage, qui avait fait perdre 12 hommes, consistait en cinq chevaux que l'on ramenait avec les provisions.

Tout cela était triste et profondément décourageant, mais l'égalité d'humeur du chef rassurait tout le monde, et son esprit ingénieux trouvait partout des ressources et parvenait on ne sait comment à relever les espérances les plus abattues.

Après avoir pris quelque repos et laissé passer les fortes chaleurs, on songea à entreprendre le voyage des Illinois et à trouver le Mississipi. Les préparatifs pendant lesquels les sauvages tuèrent deux hommes, préparatifs d'autant plus longs qu'on voulait fortifier l'habitation, et une nouvelle maladie que fit M. de la Salle, retardèrent encore ce voyage pendant plusieurs mois. On ne partit que le 12 janvier 1687.

M. de la Salle laissa à l'habitation qu'il avait fortifiée autant que possible, les P. P. Maxime et Zenobe, recollets; M. Chedeville prêtre; M. le marquis de la Sablonnière, le Sr. le Barbier, chargé du commandement, sa femme, un chirurgien et autres, au nombre de vingt personnes. Quant à lui, son expédition se composait de dix-sept personnes, parmi lesquelles, son frère M. Cavelier prêtre, le père Anastase, recollet, MM. Moranget et Cavelier ses neveux, Duhaut l'aîné, Larchevêque, Hiens, De Marle, Liotot chirurgien, le jeune Talon, un sauvage, &c. La séparation fut triste comme si l'on avait eu le pressentiment qu'elle devait être éternelle. Une remarque plus triste encore à faire c'est que de 180 personnes qui avaient débarqué, il n'en restait plus que quarantaine.

M. de la Salle suivit à peu près la même route qu'il avait déjà faite dans son précédent voyage vers les Cenis. Il eut à se concilier par sa prudence les sauvages dont il traversait les villages ou qu'il rencontrait en partie de chasse. Il se présentait de nombreuses rivières. On traversait à gué les petites; les grandes avec des radeaux de cannes et ensuite avec un canot de peaux qu'on avait construit, et l'on chassait pour vivre. Mais la marche était lente parce qu'on était souvent arrêté par les pluies qui rendaient les chemins impraticables.

Le 15 mars, comme on approchait des Cenis, M. de la Salle envoya Duhaut, Hiens, Liotot, Larchevêque, Teissier, son sauvage Nika et son laquais, nommé Saget, à quelques lieues de là pour chercher du blé d'inde qu'il y avait caché à son précédent voyage. On le trouva mais tout gâté. En revenant, le 16, ils tuèrent deux bœufs et envoyèrent le laquais pour en informer le chef, afin qu'il envoyât des chevaux pour porter la viande et savoir s'il ne désirerait pas qu'on en fit boucanner une partie. M. de la Salle envoya son neveu Moranget, de Marle et son laquais avec des chevaux pour qu'on envoyât une partie de cette viande promptement en attendant que le reste fut séché et boucanné.

En arrivant, Moranget trouva qu'on avait fait boucanner les deux bœufs bien qu'ils ne fussent pas assez secs pour cela, et comme Duhaut et ses camarades avaient mis à rôtir les parties osseuses, ainsi qu'il était d'usage, il se facha et fit tout enlever.

Cette conduite, au moins inconsidérée, les piqua au vif. Duhaut qui en voulait déjà depuis longtemps à Moranget profita de cette circonstance pour réaliser ses projets de vengeance. Il fut en conséquence résolu dans un conciliabule que l'on massacrerait non seulement M. Moranget, mais le laquais et le sauvage de M. de la Salle.

Pour l'exécution, les conjurés attendirent le soir que leurs victimes eussent soupé et qu'ils fussent profondément endormis. Le moment venu, Liotot prit une hache et tua successivement ces trois personnes, en commençant par Moranget, pendant que Duhaut, Hiens, Teissier et Larchevêque se tenaient en embuscade avec des armes pour tuer ceux qui auraient résisté à Liotot. Le laquais et le sauvage furent tués du coup et ne bougèrent pas. Mais Moranget se débattit longtemps, si bien que De Marle qui n'était pas de la conspiration fut obligé de l'achever.

On se demande involontairement pourquoi ce triple crime? Que Duhaut et ses amis eussent tué Moranget, dont ils avaient à se plaindre, cela se conçoit; mais pourquoi frapper également le sauvage et le laquais qui ne leur avaient donné aucun sujet de plainte?—étant leur guide, leur interprète et leur chasseur depuis deux ans, leur avait rendu et leur rendait encore chaque jour d'inappréciables services! Pourquoi cette noire ingratitude? C'est évidemment qu'on en voulait à la vie du chef lui-même, et qu'on tenait à le priver ainsi du secours de quelques une de ses plus zélés défenseurs. Donc, tout porte à croire que l'assassinat de M. de la Salle était prémédité de longue main, et que le moment de l'exécution seul fut déterminé par les circonstances.

Quoiqu'il en soit, les conjurés tinrent conseil sur les moyens les plus sûrs pour se défaire du chef. Ils s'arrêtèrent au projet d'aller ensemble au camp et d'y attaquer résolument M. de la Salle et tous ceux qui le défendraient. Mais ne pouvant passer la rivière qui les séparait du camp parce qu'elle avait beaucoup grossi, par suite des grandes pluies, les journées du 18 et du 19 se passèrent dans l'inaction. Ce retard involontaire fut même ce qui facilita le plus leur criminel projet.

Cependant La Salle éprouvait une grande inquiétude de ne pas voir revenir son monde. Dans son impatience il prit la résolution d'aller lui-même apprendre la cause.

"Ce ne fut pas, dit Joutel, sans auparavant marquer beaucoup de trouble. Il semblait qu'il eût quelque pressentiment de son malheur, en s'informant à quelques-uns si Liotot, Hiens et Duhaut n'avaient point marqué quelque mécontentement."

Il partit cependant le 20 avec le père Anastase et deux Sauvages, laissant momentanément le commandement à Joutel. Après avoir fait deux lieues, ils trouvèrent la cravate du laquais ensanglantée, et deux aigles qui voltigeaient non loin d'eux, ce qui leur fit penser qu'il y avait quelque corps mort aux environs. La Salle tira alors un coup de fusil qui fut entendu des conjurés, lesquels se doutèrent bien que c'était M. de la Salle qui venait les chercher et ils se préparèrent en conséquence à le surprendre. Duhaut passa la rivière avec Larchevêque. Ayant vu de loin M. de la Salle qui venait à eux, Duhaut s'avança en se cachant dans les grandes herbes pour l'attendre au passage. Dès qu'il fut à portée de voix de Larchevêque qui l'attendait, il lui demanda où était son neveu Moranget—à quoi Larchevêque répondit qu'il était en aval de la rivière.—Au même moment, Duhaut, toujours caché dans les herbes, lui tira un coup de fusil qui l'atteignit à la tête. Le père Anastase qui se trouvait à ses côtés [illegible] à partager son sort; mais les conspirateurs [illegible] qu'ils ne lui voulaient aucun mal.

La Salle survécut environ une heure, mais sans pouvoir parler; il ne put que serrer la main du père Anastase qui lui ferma les yeux, lui creusa une fosse [illegible] sa tombe. "Ainsi périt, dit-il, [illegible] dans l'adversité, intrépide, [illegible] Celui qui, pendant vingt ans, avait [illegible] d'un grand nombre de [illegible] par ses [illegible] Il mourut dans la vi[illegible]

gueur de l'âge, au milieu de sa carrière et de ses travaux, privé de la consolation d'en avoir vu les résultats."

Joutel dit, lui, que M. de la Salle tomba raide mort, que le conjurés le dépouillèrent complètement sans lui laisser même sa chemise, l'accablèrent d'injures; Liotot lui disant, entre autres choses, *te voilà grand Bacha! te voilà!* et qu'enfin ils le traînèrent tout nu dans les halliers et le laissèrent exposé à la voracité des bêtes sauvages.

De l'aveu de tous, M. de la Salle était un homme supérieur par sa capacité, par l'étendue de son esprit, par son courage, et par l'indomptable énergie de sa volonté. On l'a vu constamment, dans le cours de cette enquête, luttant contre l'adversité, contre les envieux et pour ainsi dire contre le sort, sans avoir jamais fléchi un instant. Malheureusement il avait aussi les défauts de ses qualités. Menant depuis vingt ans une vie de sauvage il en était venu à ne plus tenir compte de la fatigue; de là sa dureté. Imprégné des préjugés de son époque et habitué, dans sa longue vie nomade, à voir tout fléchir sous sa volonté, il était devenu impérieux, hautain. Il est probable qu'avec un peu plus d'indulgence et d'affabilité dans le caractère, il aurait vécu pour jouir de la réussite de son entreprise et la Louisiane eut été colonisée dix ans plus tôt.

J. MAGNE.

Première Municipalité.

RAPPORT DU COMITÉ DE FINANCES.

Le comité de finances a l'honneur de vous soumettre son rapport annuel, accompagné des états ci-annexés, et montrant la situation exacte des affaires financières de cette municipalité. La dette de la municipalité s'élève à la somme totale de $847,142 17 de la manière suivante:

Billets à payer,

En 1846	$346,210 93	
En 1847	135,701 85	
En 1848	33,821 00	
En 1849	21,333 30	
En 1850	4,304 39	
		$581,371 17
Bons en faveur de M. John McDonongh, échéant en 1862 et portant intérêt à six pour cent par an, payable semi-annuellement,		247,000 00
Bons municipaux encore en circulation,		11,471 00
Certificats à un an de date dont l'échéance est passée et le paiement n'a pas été demandé,		200 00
Bons à 1, 2, 3, 4 et 5 ans de date,		7,100 00
Total,		$847,142 17

L'endomement de la municipalité sur les billets émis par la compagnie de navigation, s'élevant à $200,000, ne se trouve pas compris dans le passif, attendu que par décision judiciaire, cette municipalité se trouve déchargée d'une grande partie de cette dette, et que si le procès maintenant en appel devant la Cour Suprême, pour le reste de la dette, était décidé contre la municipalité, même dans ce cas elle n'éprouverait aucune perte, attendu que les propriétés qui lui sont hypothéquées la garantissent pleinement.

L'actif s'élève à la somme de $616,965 26 savoir

Balance en caisse au 28 février 1846,	$16,996 09
Billets à recevoir dans le courant de dix mois,	64,875 72
Capital des terrains vendus à rente à cens,	150,257 66
Paroisse d'Orléans, pour la geôle, portant six pour cent d'intérêt $94,866 08	
Intérêts dus, 26,936 71	121,802 79
Propriétés foncières d'après l'état ci-annexé,	147,050 00
Propriétés foncières vendues en janvier dernier, dont les actes ne sont pas encore passés,	44,991 00
Du par la municipalité No 3, pour remboursement des taxes sur drays et charrettes,	21,000 00
Billets protestés portant hypothèque sur des propriétés vendues par la municipalité, à plusieurs années et s'élevant à la somme de $233,244 67, sur lesquels en exerçant des poursuites judiciaires on pourrait faire rentrer	50,000 00
Total	$616,965 26

Les documents Nos 2 et 3, contenant les recettes et dépenses de la municipalité pendant l'année expirant le 28 février dernier, attireront sans nul doute votre attention.

Par le document No. 4, donnant les recettes et dépenses probables pendant le courant de l'année commençant le premier mars prochain, il paraît que les recettes s'élèveront à $353,741 96

Et les dépenses 340,833 52

Laissant un excédant à la fin de l'année de	12,908 44
Auquel il faut ajouter la balance en caisse au 28 février dernier,	16,988 09
Ensemble,	$29,896 53

En comparant l'état approximatif des recettes et dépenses pour l'année qui commence, avec celui des recettes et dépenses pour l'année qui vient de s'écouler, appert documents 2 et 3, vous vous apercevrez que le comité, en estimant l'excédent des recettes sur les dépenses pour la présente année, a libéralement fait la part des dépenses probables, tandis qu'il a fixé les recettes au plus bas chiffre.

Les états Nos 5 et 6 donnent la balance générale des états des deux départements de la trésorerie, depuis le 1er juin 1836 jusqu'au 28 février dernier, embrassant par conséquent toute l'existence de cette municipalité depuis son organisation.

L'état No. 7 contient les sommes reçues provenant des diverses branches de revenus et les sommes dépensées pour les divers services publics pendant l'existence de cette municipalité. On peut en tirer des renseignements utiles qui pourront peut-être donner naissance à des idées d'économie pour notre administration municipale.

D'après ce succinct exposé de la situation financière de cette corporation, vous serez naturellement frappés de voir que la dette de la municipalité s'est augmentée pendant l'année dernière d'une somme de $58,698 [illegible]. Cette augmentation, hâtons-nous de le dire, ne provient pas de l'abandon du système d'une sage économie, introduit dans notre administration municipale, bien au contraire, dans toutes les dépenses à effectuer, la même prévoyance et la même économie ont toujours guidé les divers membres de ce conseil; mais cette augmentation provient des sommes qu'il a fallu dépenser pour certaines améliorations qui, lorsqu'elles seront entièrement achevées, non seulement amélioreront le bien-être de tous nos concitoyens, mais encore augmenteront les revenus de cette municipalité.

Ainsi le montant dépensé pour améliorer le port, et augmenter nos wharfs en face du 1er district, a surpassé de beaucoup les dépenses des années précédentes pour ce même objet, mais la meilleure preuve à donner de la nécessité de ce travail, et de la manière judicieuse dont les fonds ont été employés pour l'achèvement de cette amélioration, c'est l'augmentation de commerce dans les limites de cette municipalité et le surcroît de revenus perçus sur les bateaux à vapeur, car ils avaient payé l'année précédente $[illegible] 02 c., tandis qu'ils ont payé cette année $36,[illegible] 01 c., donnant une augmentation de $7,575 92 cents.

Ce qui a encore contribué à augmenter la dette, ce sont les $15000 payées l'année dernière à la Compagnie de Desséchement à valoir sur la somme de $35,000 qui lui est due, conformément au contrat passé avec elle. Les sages considérations qui ont engagé le Conseil à mettre fin aux difficultés qui ont existé entre la Compagnie de Desséchement et la Municipalité, sont aujourd'hui appréciées à leur juste valeur, l'ouverture et le prolongement des rues jusqu'à une grande distance, le creusement de canaux et le desséchement des terres dans les derrières de cette municipalité, travaux qui s'exécutent maintenant et qui, lorsqu'ils seront terminés, engageront sans doute une grande population à se porter dans cette partie de la municipalité jadis inabordable, sont des avantages réels qui justifient pleinement l'allocation des fonds comparativement minime qui a été faite dans le but d'arriver à un résultat aussi désirable.

Notre proportion à payer à la caisse d'amortissement, y compris les intérêts arriérés de l'année dernière, s'est élevée à la somme énorme de $87,659 95, ce qui a également contribué à augmenter la dette de la Municipalité.

En se référant au document No 5, l'on verra que depuis l'année 1836, cette municipalité a payé $684,126 65 cts, à la caisse d'amortissement, pour sa proportion d'intérêts sur la dette de l'ancienne corporation. La plus grande partie de cette somme a été payée depuis quelques années seulement. Une si forte dépense annuelle pour ne payer que les intérêts de cette dette, est un bien lourd fardeau pour les ressources financières de cette municipalité, et quand on songe que l'époque à laquelle cette municipalité devra payer sa part du capital n'est pas très éloignée, il est évident que dans le but de diminuer cette dette, l'on devrait faire tous les efforts imaginables pour vendre ce qui reste de propriétés disponibles appartenant à la dite caisse d'amortissement. Elle possède encore quantité de propriétés improductives avantageusement situées dans les limites de cette municipalité, lesquelles, si elles étaient vendues, non seulement réduiraient d'autant la dette, ce qui est fort à désirer, mais encore permettraient d'améliorer cette partie de la municipalité ou les améliorations seront arrêtées, tant que ces propriétés appartiendront à la caisse d'amortissement; ces réflexions méritent d'attirer l'attention des directeurs de cette institution.

L'éducation publique est un sujet d'une si grande importance pour notre communauté, voire même pour chaque citoyen de l'Etat, que le Comité de Finances croit qu'il est de son devoir de vous faire remarquer que les louables efforts faits par ce Conseil, pour l'encouragement et le succès d'une cause si sainte, ont été couronnés des plus heureux résultats. L'excellent système d'éducation introduit dans les écoles publiques de cette Municipalité, depuis trois ans, réalisent journellement toutes les espérances des fondateurs. Plus de 1400 élèves, enfans des deux sexes de nos concitoyens pauvres ou riches, fréquentent ces écoles, reçoivent chaque jour les bienfaits d'une éducation libérale, cultivent leur esprit et acquièrent ces connaissances utiles qui, lorsqu'elles sont généralement répandues parmi toutes les classes de notre population, continueront à soutenir et à perpétuer nos institutions républicaines. L'existence et la prospérité de ce système d'éducation publique, sont principalement dues à la libéralité éclairée de ce Conseil. En persistant dans une entreprise si digne de louanges, on obtiendra les plus grands et les plus heureux résultats; il faut dire aussi que les intentions libérales de ce Conseil, ont été heureusement mises en pratique, par le président et les directeurs des Ecoles Publiques que l'on ne saurait trop louer. Le trésor de cette municipalité a payé l'année dernière, pour l'entretien de ces écoles la somme de $27,864 95, somme qui paraît d'abord élevée, mais qui est en réalité minime si on la compare aux immenses bienfaits qui doivent en résulter.

Il est à présumer que sous l'empire des sages dispositions contenues dans la nouvelle Constitution de l'Etat, aujourd'hui en vigueur, la Législature qui est maintenant en session s'occupera de ce grand et important sujet de l'éducation publique, et nous avons tout lieu d'espérer que par les lois qui émaneront de cet honorable corps, à ce sujet, le fardeau qui pèse maintenant sur les municipalités de cette ville pour l'entretien des Ecoles Publiques et pour l'avancement de tout l'Etat, sera diminué par des secours provenant du Trésor Public.

La majeure partie des propriétés improductives de cette municipalité a été vendue l'année dernière. Bien que les prix obtenus n'aient pas répondu à l'attente générale, cependant il vaut mieux que ce capital mort ait pris un [illegible] [illegible]

bellissant la municipalité par leur érection, et augmentant ses revenus par leurs taxes. Guidé par ces considérations, votre comité croit devoir vous recommander de vendre le reste des propriétés improductives appartenant à cette corporation.

Les documents qui accompagnent ce rapport fournissent la preuve la plus satisfaisante de la situation prospère de cette municipalité. L'actif tel qu'il est détaillé dans une autre partie de ce rapport, donne le moyen de réduire la dette de cette municipalité à un chiffre très minime comparativement à ses ressources. Si d'un côté la dette s'est accrue pendant l'année dernière, de l'autre il est démontré que les revenus, provenant de cet accroissement, augmentent dans une proportion plus grande. Le comité de finances a apporté la plus grande ponctualité à acquitter tous les engagemens contractés par le trésor, et la régularité, avec laquelle, depuis plusieurs années, toutes les obligations de cette municipalité ont été payées, n'a pas peu contribué au bon crédit dont elle jouit. Les états approximatifs des recettes et dépenses pour la prochaine année financière, démontrent qu'à la fin de cette année, il y aura probablement un excédant de recettes assez considérable. Mais ces estimations sont faites en vue des besoins du trésor pour faire face aux dépenses ordinaires des diverses branches de l'administration; il existe cependant des contrats maintenant en voie d'exécution, pour certains travaux et certaines améliorations, qui absorberont et bien au-delà cet excédant, par exemple le pavage et l'éclairage par le gaz, de toutes les rues de la ville; l'édifice de la machine à vapeur pour fournir de l'eau dans toutes nos rues, et d'autres entreprises encore exigeraient de fortes dépenses et augmenteront vraisemblablement à la fin de l'année la dette de cette corporation. Mais il est évident que toutes les améliorations de ce genre ajoutent à l'agrément et à la sûreté de la masse des citoyens de cette municipalité, invitent une nouvelle population à se fixer dans ses limites et tendent par conséquent à augmenter considérablement ses revenus. Néanmoins, votre comité ne saurait trop recommander au Conseil de persister dans ce principe de stricte mais sage économie dont il a été animé jusqu'à ce jour.

Etant à la veille d'une élection qui peut matériellement changer la composition de ce Conseil, votre comité de finances s'abstiendra de proposer aucune amélioration quelqu'utile qu'il la croie, préférant laisser ce soin à ceux qui, nouvellement élus, sont supposés mieux connaître les désirs de leurs constituans et suggéreront les améliorations qu'après un examen attentif de la situation municipale, ils croiront devoir faire exécuter.

Votre comité avant de clore son rapport, croit devoir rendre hommage, au zèle, à l'habileté et à l'intégrité avec lesquels les officiers de la Trésorerie ont rempli leurs devoirs. Il pense également qu'il n'est que juste de dire qu'autant qu'il a pu s'en assurer, les mêmes éloges sont dûs à tous les autres employés de cette municipalité qui dans l'exercice de leurs fonctions ont puissamment contribué à réaliser les intentions de ce Conseil.

Le tout vous est respectueusement soumis.

Nlle Orléans, le 22 mars 1846.

Ls. HERMANN, président.
G. E. FORSTALL.

COMMERCIAL.

NOUVELLE ORLEANS.

JEUDI SOIR, 26 mars 1846.

Les ventes de coton ont eu lieu aujourd'hui sur une petite échelle et n'ont pas dépassé 2,500 balles; toutefois le marché se maintient ferme. Les détenteurs aussi bien que les acheteurs attendent les prochaines nouvelles d'Europe, pour opérer.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.

LOUISIANE ET MISSISSIPI.

Inferior	5¾ @ 5⅞
Ordinary	6 @ 6½
Middling	6¾ @ 7
Good Middling	7¼ @ 7½
Middling Fair	7¾ @ 7⅞
Fair	8 @ 8¼
Good Fair	8½ @ 9¼
Good and Fine	9½ @ 10

Le cours du change n'a pas changé. Sterling 6⅞ @ 7½ pour cent de prime. France, 5 30⅝ @ 5 35. sur New-York, à vue de 90 jours 2 @ 2¼ pour cent d'escompte. à vue, [illegible] pour cent d'escompte.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orleans.

EXPÉDIÉS.

Navire à vapeur Galveston, Wright, Galveston. Hawthorn & Woods.

Navires Tyrian, Jackson, Boston. J. P. Whitney & co.

Leontine, Manson, Gènes. Jenkins & Tigler.

Astracan, Porter, Liverpool. J. P. Whitney & co.

Amazon, Batchelder, Liverpool. J. P. Whitney & co.

Megantic, Vinall, Gènes. J. P. Whitney & co.

Taleyrand, Webb, Anvers. J. P. Whitney & co.

Gustave, Jameson, Trieste. J. P. Whitney & co.

Sea King, Dunn, Liverpool. McDowell & Peck.

European, Whiting, Trieste. J. P. Whitney & co.

Brick Devonshire, Watlington, Trinidad et un marché. W. Burgess & co.

Goel. Leander, Keller, Norfolk. A Kearney & co.

Mary Clare, Woems, Madisonville. capitaine.

[illegible], Sleeper, Philadelphie. A Kearney & co.

Native, Matson, Matagorda et Port Lavaca. [illegible] Dobbin.

Steamer Champlain, Farwell, St Louis. Baldecke Woods & co.

ARRIVÉS.

Navire à vapeur Alabama, Windle, de Galveston.

Navire Emerald, Taber, de Liverpool.

Brick T. Street, McConnell, de la Havane.

Brick Josephine, Robinson, de Baltimore.

[illegible] Jane [illegible] Lawless, du Grand Caïman.

Goel. Water Witch, Tread, de Vera Cruz.

Goel. St Ann, Granneaux, de la côte.

Goel. Mexico, Pampare, de la côte.

Steamers Sultana, Pease, de Louisville.

Rainbow, Pelleck, de Bayou Sara.

Cadmus, Easton, de Bayou Bœuf.

Majestic, Ure, de Baton Rouge.

Jas L. Day, Reynolds, de Mobile.

Champion, Stevenson, de Hannibal, Mo.

Paul Jones, Walworth, de Mobile's Bend.

Décédée hier matin, à 5 heures, à l'âge de 29 ans, Mme JULES NORES, née Eulalie Carraby. Les amis de M. J. Norès et de la famille Carraby sont priés sans autre invitation, d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui vendredi, à 9 heures du matin.

Son corps est exposé à son domicile, rue des Grands Hommes entre Clouet et Louisa.

N. Orléans, 27 mars 1846.

Mysteres de l'Inquisition.

On souscrit à cet ouvrage chez M. Godin, libraire, [illegible] Chartres et à l'imprimerie de J. S. Sollée, rue [illegible] No. 13.

La première livraison paraîtra le 1 avril 1846.

Cet ouvrage sera publié en 23 ou 24 livraisons à raison de DIX CENTS chaque livraison de seize pages grand in-8. [illegible] 27 mars—4

Mme FRYER,

Encoignure des rues Bienville et Royale.

REÇOIT par le navire Elisabeth, venant du Havre, un bel assortiment de jaconats, mousselines et organdis grande nouveauté, aussi des batistes d'Ecosse, batistes de [illegible]. Mme F. reçoit encore des chapeaux de paille et tout genre. Elle en fera l'ouverture dans le courant de la semaine. 27 mars

Nouveautes de Paris.

LA soussignée à l'honneur d'informer très respectueusement les dames, que par l'arrivée des navires Corsica, Monument et Elisabeth, il est en possession d'un choix très riche d'articles de printemps qu'il désire écouler à des prix très bas. Son assortiment se compose de: mousselines panama, haute nouveauté, balzorine, jaconat transparent [illegible] partie de barège riche pour robes, dito extra fin, un grand choix de châles et écharpes de toute description, barège vert, noir et blanc.

Parmi ces envois il a été jointe par erreur, une partie de soieries pour robes, qui, vu la saison avancée, seront vendues au dessous du prix coûtant. Aussi, point de soie [illegible] grande largeur, à $2 la yarde, florence cuit, de toute couleur, cerise excepté, à 30 cents.

Bas et gants de fil d'Ecosse, dito en soie, mouchoirs de batiste, unis et brodés, de à plus, écharpes dentelle blanche pour mariée, châle dentelle noire, etc. etc. Ce qui joint aux précédentes réceptions, compose l'assortiment le plus plus varié qu'il y ait en ville.

Le soussigné ose espérer la continuation du patronage bienveillant dont il a été honoré jusqu'ici. Ses marchandises ont d'ailleurs un cachet de distinction tout particulier, et sont de la grande fraîcheur.

27 mars E D PANIS, 146 rue Royale.

UN Américain, qui a beaucoup d'expérience, dans l'enseignement, et qui est très capable d'instruire dans toutes les branches d'une éducation libérale [y compris la langue française] désirerait trouver un emploi dans une famille ou dans une institution, à un salaire raisonnable. Il peut donner de bonnes recommandations. S'adresser à J. HUFTZ & Co, 27m—2 25, Canal.

PAPIERS PEINTS! PAPIERS PEINTS!

LE soussigné vient de recevoir par les derniers arrivages du Havre, un assortiment considérable de papiers peints et de bordures, veloutées et imitations: 20000 rouleaux de papiers nouveau sortant des meilleurs fabriques de Paris, et à vendre à des prix très réduits: papiers ordinaires de 15 cts à 25 cts le rouleau, do demi fin de 30 à 40 cts do; do glacés de 35 cts à 50 cts do; do fin glacés de 60 cts à $1 do; bordures imitations de 50 cts à $1 le rouleau; do veloutées de $1 50 à $2 do; dito veloutées et dorées de $3 à $5 le rouleau; sujets nouveaux pour éventails et devants de cheminées; vues nouvelles pour salles et cafés; fonds de différentes couleurs pour ciels de lits, unis; papiers pour ciels de lits à Rosaces, &c.

27 mars Vor. HEBERT, 149, Chartres.

PERDU hier jeudi, à midi, un petit garçon de 3 ans, vêtu de mérinos couleur lie de vin, et coiffé d'une casquette avec un gland sur le côté. La personne qui a trouvé cet enfant est priée de le ramener à M. F. Parody, enc. Ste Anne et Bourbon, ou l'on donnera une récompense. 27 mars—6

A LOUER—Une maison en briques et à deux étages, avec cuisine haute et cour dans le fond, située au No 82, rue Fouche près celle Julia. Pour plus de détails s'adresser sur les lieux ou à EMERSON, TOURNE & Co. 27 mars 136, Tchoupitoulas.

A LOUER—Le magasin situé No. 9, rue Front Levee entre Bienville et Douane et le haut de la maison située rue St Philippe, No 62, entre Condé et Royale. On pourra entrer en possession immédiatement. Le loyer sera modéré. S'adresser à J. KOHN, au Merchants Exchange rue Royale. 27 mars—10

LES soussignés ont en magasin et offrent en vente—1250 barillets clous, grandeurs assorties, blanc de plomb No 1, pur, en grands et petits barils, des laboratoires de Ste Marie, St. Louis; ficelle d'emballage qualité supérieure: plomb de chasse et en barres; corde et ficelle d'emballage, thé poudre à canon et impérial en boîtes de 6 et 13 liv., et canisters de 2 liv.; indigo de Manille et de Carracas; 50 caisses chandelles; 400 sacs café de la Havane; 300 caisses huile d'olive; 30 barils bon vin d'Oporto, à bon marché, absinthe et kirsch; poivre, piment, pinto-cotes, épaules et graisse. MERLE, SEYLLE & Co. 27 mars 70, Tchoupitoulas.

POMMES DE TERRE—150 barils pommes de terre du Nord, à œil violet, en débarquement du navire War saw, à vendre par E. ESKER, 27 mars—9 18, Poydras.

CAFE—204 sacs Havane fin vert, en débarquement du brick Titi et à vendre par THOMSON & LAMPRE. 27 mars

CIGARES de la Havane—64,000 regalias, en débarquement du brick T. Street, de la Havane, à vendre par J. M. CABALLERO, 23 Vieille Levée. 27 m

SUCRE de la Havane—70 caisses en débarquement du brick T. Street, à vendre par L. CAMPIN, 27 mars 44, Gravier.

FARINE—[illegible] [illegible] [illegible] MERLE, SEYLLE & Co. [illegible] Tchoupitoulas.

W[illegible] [illegible] EMERSON, TOURNE & Co.

AMUSEMENS.

THEATRE D'ORLEANS.

Samedi, 28 mars 1846.

La 3me représentation de

LES MARTYRS,

Grand opéra en quatre actes et neuf tableaux

Par Donizetti.

Cet ouvrage sera orné de tout son spectacle.

Cinq décors neufs peints par Develle, costumes nouveaux venus de Paris. Marche triomphale du Proconsul Sévère.

☞ On commencera à 7 heures.

PREMIER CONCERT

DE LA SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE ALLEMANDE,

A L'ARMORY HALL

Lundi 30 Mars 1846.

PREMIÈRE PARTIE.

1—Ouverture "d'Egmond," grand orchestre—Beethoven.

2—Concerto pour le violon, exécuté par M. A. Waldauer. De Beriot.

3—Air chanté par M. R. Santini. Donizetti.

4—Ouverture de "Der Freischütz," Weber.

DEUXIÈME PARTIE.

1—Ouverture "d'Oberon," Weber.

2—Air chanté par M. R. Santini. W. Furst.

3—Symphonie en C mineur, Beethoven.

1—Allegro con brio.

2—Andante con moto.

3—Allegro et finale.

☞ Billets d'entrée, $1—à vendre aux différens magasins de musique et hôtels, et à la porte de l'Armory Hall. Le Concert commencera à 8 heures précises. 24 mars

SALLE ST. LOUIS.

BAL DES PÈRES DE FAMILLE.

LES souscripteurs au BAL DES PERES DE FAMILLE sont invités à se réunir dimanche, 29 du courant, à onze heures A. M. au bureau de la Salle de Bal, afin de nommer les commissaires pour ledit bal. 26 mars—4

SALLE DE BAL DU BATAILLON WASHINGTON.

BAL DES PERES DE FAMILLE.

MESSIEURS les souscripteurs au BAL DES PERES DE FAMILLE, qui sera donné dans la dite Salle, le lundi 20 avril, sont invités à se réunir au bureau de la Salle de Bal, dimanche 29 mars, à une heure P. M., afin de nommer les commissaires. 26 mars

DERNIERE SEMAINE

DE LA STATUE DU CHRIST

EN IVOIRE.

CETTE Statue sera visible à la Galerie Nationale, rue St. Charles, No. 13, jusqu'à samedi 28 du courant, et partira ce jour là de cette ville.

Entrée 50 cents, y compris la belle galerie de Tableaux depuis 9 heures A. M. jusqu'à 10 P. M. 23 mars.

☞ FAITS ETONNANTS!—QUE CEUX QUI SOUFFRENT LISENT. Pendant ces derniers quinze jours trente-cinq guérisons remarquables ont été opérées en ville par le MAGICAL PAIN EXTRACTOR de Dally, savoir: cinq brûlures sérieuses ont été guéries dans dix minutes, six cas de rhumatismes chroniques, deux cas de fistule, trois dames ont été guéries de laceration à l'estomac, six cas d'ulcères chroniques que les docteurs avaient traités pendant plusieurs années, ont été promptement guéris, dix cas d'hémorrhoïdes et plusieurs cas d'effraction, coupure, maux de tête, de jambes, etc. ont été guéris, tandis que tous les autres remèdes avaient failli.

Si les témoignages ci-dessus ne peuvent satisfaire les plus incrédules, nous ne pouvons que leur recommander d'en faire l'expérience, ou bien se résigner à souffrir. Si quelqu'un désire connaître les noms des cas mentionnés ci-dessus nous leur donnerons l'adresse des personnes qui ont été ainsi guéries.

N. B. Les guérisons ci dessus ont été obtenues par le Magical Pain Extractor de Dalley. Il existe en ville des contrefaçons, conséquemment n'achetez point à moins que le nom de Dalley soit écrit à la plume sur l'enveloppe de la boite. Le seul véritable se vend au No. 151, rue de Chartres, au Dalley's Southern Depot. 26m 3

☞ MEDECINES—Les célèbres médicamens suivants du Dr. Geo. W. Carpenter, sont maintenant en vente par W. T. VREDENBURG & Co, 30, Vieille Levée, agents des manufacturiers:—Salsepareille, Buchu, Liverworth, Wahoo, Creosote, Cubebe et Copahu, Grand Pink Root, Petit Pink Root, Extrait d'Ecorce, Masse bleu, &c. &c. en quantités à la convenance des acheteurs et aux prix des manufacturiers. 20 m

DEPOT GENERAL DE L'EAU DE BROCCHIERI, CHEZ E. LAVENERE, pharmacien, encoignure Casa Calvo et Français, 3me Municipalité. 13 mars—30

☞ Le navire LIVERPOOL, venant de Liverpool est maintenant en déchargement vis à vis la [illegible]. Avis est donné aux consignataires d'avoir à [illegible] [illegible] douane. 25 mars LEVI H. GALE, 93 Commune.

☞ Le navire STRAFFORD, venant de Bordeaux, est en déchargement vis à vis le marché à la volaille, 1ère municipalité. Les consignataires sont priés de faire leurs entrées dans les cinq jours, autrement leurs marchandises seront envoyées, à leurs frais, dans les magasins de la douane. G. M. LUCAS, 24 mars—5 consignataire.

AVIS—Toutes les personnes ayant des réclamations contre le bateau à vapeur HELEN, voudront bien présenter leurs comptes, sous trois jours, au soussigné, afin d'en obtenir le règlement; et toutes celles qui doivent à ce bateau voudront bien régler immédiatement. ROBERT MURPHY, 25 mars 62 Vieille Levée.

AVIS—Ed. SIMON et A. MORPHY, avocats se sont associés pour l'exercice de leur profession. Bureau: Rue Royale, près de celui du Conservateur des hypothèques, No. 111. Résidences: E. Simon, rue de l'Esplanade, No. 157, et A. Morphy, rue Royale, No. 111. 24 mars—5

NOUVEAUTES—Reçu par le navire Elizabeth du Havre, un joli assortiment de jaconats et balzorines [illegible] de Weserling et en vente chez CHARLES ODIER & Co. 24 mars—6 15 Royale.

EN débarquement du Strafford de Bordeaux:
30 barriques vin rouge,
25 demi dito vin blanc,
100 milles bouchons pointus,
200 boîtes eau de cologne,
12 doux de veaux cirés pour tiges de bottes,
30 caisses savon de Marseille, à vendre par DUDOUGT & TEULADE,
25 m 13, Toulouse.

M. LS. BINOCHE, encoignure Chartres et Bienville à l'honneur de prévenir les Dames de la Nouvelle-Orléans, qu'il vient de recevoir par le navire Monument, un grand assortiment de Nouveautés, et qu'il en fera l'ouverture le 25 mars 1846. 25 mars—6

BAREGES! BAREGES.

RECEMMENT reçu au No. 22, rue de Chartres—Cent vingt pièces Bareges, d'un genre tout à fait nouveau. Les acheteurs sont priés de venir les examiner. 20 mars D. H. HOLMES.

PERINAUD,

TEINTURIER, DEGRAISSEUR EN TOUS GENRES.

BLANCHIT LES CHAPEAUX DE PAILLE et leur donne la forme nouvelle. Nettoyages à neufs d'habillements en soie et autres, &c. &c.

No. 266, rue Royale, entre Dumaine et St. Philippe. 20 mars 1m

No. 58, RUE DE CHARTRES.

LES soussignés informent leurs amis et habitués qu'ils viennent de recevoir par les navires Monument, et Maria Cleaves, les marchandises ci-après:

Coutil français et anglais blanc et en couleur, dernier goût, pour pantalons.

Bazin piqué, dit Feliciana blanc et en couleur dernier goût, pour gilets.

Mérinos noir et en couleur, pour habits et levites.

Drap de dame, anglais, noir et en couleur pour levites.

Chaussettes en coton, anglaises.

Chemises françaises et cols de chemises.

Cravates en mousseline, françaises.

Bretelles françaises, en soie élastique.

Tapis de billard &c. &c.

Ils tiennent aussi un grand assortiment d'autres marchandises, qu'ils confectionneront sur demande, dans le dernier genre de Paris.

25 mars L. A. & W. BARBARIN.

Quincaillerie à bon marché.

LE soussigné se retirant positivement du commerce de quincaillerie offre en vente à des prix excessivement réduits, toutes les marchandises contenues dans son magasin, connu sous le nom de LEBRAY & CHARBONNET, rue de la Vieille Levée, entre Conti et Bienville No. 44.

Cette vente étant positive les marchands de la ville et de la campagne, les planteurs, les entrepreneurs, les ouvriers et les particuliers, y trouveront leur avantage tant pour les prix que pour la qualité des marchandises.

16 fév—66f LOUIS LEBEAU.

Plomb en Feuilles, et Tuyaux en Plomb, Patentés.

LE soussigné a continué à manufacturer des tuyaux en plomb, pour lesquels il a obtenu un brevet, et appelle l'attention des planteurs et autres sur l'avantage que possèdent ces tuyaux, qui offrent de grandes facilités pour conduire l'eau d'une grande distance, soit des sources même ou des pompes. Les habitans de la côte peuvent facilement obtenir toute l'eau qui leur est nécessaire, en faisant usage de ces tuyaux. On peut les faire de toute dimension, depuis un quart de pouce jusqu'à quatre pouces, selon qu'on le désire. C'est sans contredit le conducteur le moins dispendieux.

On peut remettre les ordres au manufacturier, qui les remplira sous le plus bref délai.

W. W. THOMPSON, à St. Louis (Missouri) ou à ses agents, KENNETT & DIX,
23 oct—1an 71, Rue Poydras, Nlle Orléans.

DROGUES ET MEDICAMENS, à vendre par le soussigné: moutarde créole, noire; gomme arabique, gomme sénégal; pâte pectorale de Regnault, ver[illegible] ble; pastilles de Vichy, pilules du Dr. Frank; Sulfate de quinine français, dito dito américain; Cantharide fraîche, tête de pavots, belle, Orge mondé, beau; thé vulnéraire suisse, 25 mars P. CUSACHS, enc. St Philippe et Conde.

LE soussigné offre à vendre en magasin les articles ci-après, provenant des derniers arrivages:
150 barriques vin rouge diverses qualités,
30 barils vinaigre de vin blanc,
15 barriques do do do,
100 barils vieux whiskey diverses marques,
800 caisses vin rouge do qualités,
30,000 bouchons fins en sacs de 500,
1,000 boîtes et demi boîtes petits pois marque D[illegible],
500 do do champignons do do,
600 demi boîtes et tiers de boîtes sardines do,
4 barils vin blanc Muscat de Frontignan,
150 caisses vin de Bourgogne Chambertin,
200 paniers champagne diverses marques,
100 do anisette superfine,
100 do huile d'olive marque Plagniol,
100 caisses eau de fleur d'oranger.
25 mars CHARLES DUFOUR, 11 Conti.

DIVERS—A vendre par Harrod, Darling & Co. 49 rue de la Commune:—Maquereaux, No. 1, 150 barils, 175 demi do, 75 quarts do, do No. 2, 75 do barils, 30 demi do, 50 quarts do, do, No. 3, 100 barils, morue, 150 caisses, harengs No. 1, 50 quarts, 50 barillets, maquereau extra, 50 demi barils, 5 quarts do, 50 barillets, chandelles moulées, 80 caisses 6 No. 1, 57 demi barillets, chandelles spermaceti, 5 do à 4, 5 et 6 à la livre, 75 paniers huile d'olive Plagniol, papier de paille, 300 rames, beurre, 250 barillets, fromage, 400 boîtes, pommes sèches, 50 barils, balais, 100 douzaines. 25 mars

FOIN—136 balles, en débarquement du navire Columbia, à vendre par HARROD, DARLING & Co. 49 Commune. 25 m

VIEUX Cognac—A vendre en douane, avec la bénéfice de drawback:
4 demi pipes, 6 quarts de pipes vieux Cognac, importés par le navire Alesto, de Bordeaux.
HEPBURN & TURPIN,
No. 11, rue Royale.
25 mars

CIGARES de la Havane—400,000 Cigares des meilleures manufactures, importés et à vendre à bas prix pour clore diverses factures, par HEPBURN & TURPIN, No. 11, rue Royale. 25 mars

A VENDRE par les soussignés, en débarquement de la barque Strafford, venant de Bordeaux:
30 caisses vin blanc Haut Sauterne, 10 [illegible] vieille eau-de-vie [illegible] [illegible] [illegible] 25 mars [illegible], rue Conti

[illegible] [illegible]

C[illegible] [illegible]

RASPAIL.

MANUEL Annuaire de la Santé, à vendre à la librairie de LELIEVRE, 24 mars Encoignure Royale et Ste Anne.

TRAITEMENT RASPAIL.

LES soussignés, seuls dépositaires autorisés par Mr. F. V. Raspail, offrent à vendre à MM. les pharmaciens et au public en général.

Le Manuel annuaire de la Santé ou Medecine et Pharmacie domestique par F. V. Raspail.

Aussi.—Tous les médicamens indiqués dans ce traitement.

Nota.—Ce traitement obtient en Europe un succès prodigieux et mérité.

9 mars—30 F & J LACOSTE, 165 Royale.

TRESOR DE LA POITRINE.

Sirop et Pâte pectorale de mou de veau, de Degenetais, Pharmacien chimiste à Paris.

DE toutes les préparations destinées à guérir les affections de poitrine, aucune n'a obtenu un succès aussi brillant que la Pâte Pectorale de mou de veau.

Cette pâte adoucit très promptement toutes les irritations de poitrine, facilite l'expectoration, calme instantanément les quintes de toux, arrête et guérit la coqueluche. Les rhumes, les catharres les plus rebelles cèdent comme par enchantement à son usage; en un mot c'est le remède le plus efficace contre toutes les affections aigues ou chroniques de la poitrine et des voies aériennes.

Il ne faut pas confondre la pâte de Degenetais avec celle le mou de veau de [illegible].

On trouve la pâte et le sirop de mou de veau chez tous les pharmaciens de la Nouvelle Orléans. Dépôt général pour la vente en gros chez J. Tardos, No 7, rue Conti, dont la signature est apposée à chaque boîte. 30

LES TROIS MOUSQUETAIRES,

PAR ALEX. DUMAS.

EDITION illustrée, beau format. On souscrit à la librairie de Vor. Hebert, 149, rue de Chartres.

Prix de l'ouvrage complet bien relié [illegible]

Payables d'avance.

N. B. L'ouvrage sera illustré par les premiers artistes de Paris. 17 mars

F. V. RASPAIL.

MANUEL ANNUAIRE de la Santé ou Médecine et Pharmacie domestiques, 1 volume in 18o, en vente chez VICTOR HEBERT, Libraire, 16 mars 149 rue de Chartres.

HISTOIRE DE LA LOUISIANE,

PAR CHARLES GAYARRÉ.

PRESENTEMENT en vente à la Librairie de 28 fév VOR. HEBERT, 149, Chartres.

M. L. DUPERRON devant s'absenter sous peu, pour quelques mois de la Nouvelle-Orléans, prévient les personnes qui pourraient avoir des réclamations à faire contre son magasin, connu sous le nom de la Reine de Chypre, situé à l'encoignure des rues St. Pierre et Bourbon, de se présenter chez lui sous le délai de dix jours, et prie en même temps les personnes qui lui doivent de venir solder leurs comptes.

Pendant son absence, M. P. Hue sera chargé de sa procuration, et son agent. 17 mars

LES soussignés offrent à vendre en débarquement du navire Strafford, de Bordeaux, les articles suivans:

36	barriques	Vin rouge	St. Emilion, No.	3
18	demi	do	do	3
4	barriques	do	St. Emilion, No.	2
9	demi do	do	do	2
8	barriques	do	St. Emilion, No.	1
9	demi do	do	do	1
4	barriques	do	St. Julien Médoc	
9	demi do	do	do	

16 demi barriques Vin blanc Sauterne,
2 caisses Sardines à l'huile.
25 mars F. & J. LACOSTE, 165, rue Royale.

GIQUEL & JAMISON,

No 6, RUE DE CHARTRES,

ONT l'honneur de faire savoir aux familles de cette ville, qu'ils viennent de recevoir par les derniers arrivages d'Europe et du Nord, un grand assortiment de marchandises convenables pour la saison, savoir:

Robes en bareges, haute nouveauté,
Mousselines et jaconas do do
Echarpes bareges, do do
Ombrelles et parapluies,
Toile d'Irlande, bretagne et platilles,
Services damassés et unis,
Ouvré à œil de perdrix,
Toile à draps 8/4 X 10/4 X 12/4
Gingham, lustadores et arabias,
Percale frappée et à carreaux,
Jaconas blanc, uni et à carreaux,
Ginghams français et suisse, de toutes couleurs,
Coutil fil et mérinos noir,
Fil patenté de Marshall,
Bas coton pour dames et enfans,
Chaussettes dito hommes,
Corsets français, sans couture,
Jupes crinoline et paire,
Mousselines blanches dans ses [illegible],
Dentelle et entredeux fil,
Bareges noirs, unis et rayés,
Coton blanc et écru 3/4 4/4 6/4 10/4 12/4,
Bombazines, cotonnade et denims,
Chemises de flanelle gauze, pour hommes et femmes,
Caleçons,
Coutil à matelas, fil et coton,
Brin fil et coton, coton croisé, blanc et écru,
25 mars—3 GIQUEL & JAMISON, 6 rue de Chartres

A VENDRE par les soussignés, en débarquement du navire Strafford, venant de Bordeaux:
25 barils vinaigre de vin blanc supérieur;
40 caisses sardines à l'huile, de J. Pendau, en boîtes 1/4 et 1/2 de boîtes;
35 caisses fruits assortis au jus de J. Peneau,
14 caisses framboises et fraises, do do,
10 dito prunes, abricots et cerises, do do,
10 dito prunes sèches en pots et bocaux transparentes,
5 dito truffes pures du Périgord, de diverses dimensions,
2 dito figues et chataignes au sirop,
4 dito cèpes et champignons au naturel,
3 dito pâtes truffées de diverses dimensions.
24 m LOREILLE & Co. Encoig. Royale et Douane.

EN magasin et à vendre par le soussigné, 2,300 boîtes de munition bien conditionnées, sur échantillon,
24 mars S V BARRETT, 28 Vieille Levée et 21 Gravier.

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Strafford, de Bordeaux,
30,000 étiquettes dorées, à $4 le mille;
40,000 capsules à bouteilles, 500 1/2 boites sardines,
16 caisses, 12 bouteilles à la caisse, fruits au jus
11 do 24 1/2 do do
24 mars S V BARRETT, 28 Vieille Levée et 21 Gravier.

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Monument, du Havre—100 paniers champagne, bonne qualité. S V BARRETT,
24 mars 28 Vieille Levée et 21 Gravier.

EN magasin et à vendre par le soussigné—3000 caisses vin blanc et rouge; 200 caisses do do 24 demi bouteilles à la caisse; 400 paniers huile de Marseille et de Bordeaux. S V BARRETT,
24 mars 28 Vieille Levée et 21 Gravier.

RICHARD HAGAN & CO. 13, Canal, [illegible]

OFFRENT en vente en lots convenables aux acheteurs, café Rio fin vert de la montagne, Havane, la Guayra, Maracaibo, et Java vieux gouvernement; blancs de baleine de New Bedford et tous les autres articles dans leur ligne d'affaires.

LIQUEURS—1 pipe eau de vie de Cognac, 1 poinçon vieux rhum de la Jamaïque âgé de 20 ans; une petite quantité de whisky vieux de 16 (sans pareil) vin de Porto en barriques et en caisses, qualité supérieure; un assortiment de vins de toutes qualités, qui ont été choisis avec beaucoup de soin.

BEURRE CREOLE—aussi bon que celui de Philadelphie. Nous recevons cet article 3 fois par semaine de la même de la côte. 20 mars

BAREGE ET MOUSSELINES BON MARCHÉ.

C. M. SIMPSON,

No 33, rue de Chartres, encoignure Douane,

VIENT de recevoir des cosmes de New York une grande quantité de Bareges et Mousselines à bon marché, convenables à la saison;
Une caisse barège à 25 cents la yarde,
Une do tout laine, à 37 1/2, do
Une do superfin, à 45 do
Trois do linon et jaconat, à bas prix
Aussi—5 caisses calicot de 8 à 12 1/2 cents, ainsi qu'un assortiment général de marchandises de ménage achetées aux encans et pouvant conséquemment être données à très bas prix. 23 mars

A LOUER une parfaite cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, et une excellente domestique de maison; s'adresser à RICHARD HAGAN & Co, 13, Canal. 20 mars.

A VENDRE au débarquement du navire Strafford, venant de Bordeaux:
4 demi pipes cognac fine champagne, Olivier,
4 quart do do do
30 barils vinaigre de vin blanc, par DARAN, QUEYROUZE & Co,
24 mars 11 et 15 St. Louis.

EAU DE VIE de Cognac—Vieille Eau de vie de Cognac, "Castillon," à vendre en magasin, par
24 m LEOPOLD JEANNET, 22 St Louis.

TOILE de coton pour voiles, tentes et prélarts, de la manufacture de Paterson, N. J., 22 pouces et 46 pouces de large en débarquement du navire Charlemagne, à vendre par LEOPOLD JEANNET, 24 mars 22 St. Louis.

VIN DE VOLNAY—12 caisses à vendre à bas prix pour clore une facture, par
24 m LEOPOLD JEANNET, 22, rue St Louis

SERRURES françaises assorties, à vendre par
24 mars LEOPOLD JEANNET, 22 St Louis

SULFATE de quinine—3 caisses sulfate de quinine, en débarquement du navire Elizabeth, du Havre et à vendre par LEOPOLD JEANNET, 22 St Louis

INDIGO de Guatemala—15 surons indigo de Guatemala, en magasin et à vendre par LEOPOLD JEANNET, 24 mars 22 St. Louis

BOUCHONS—A vendre en débarquement du navire Strafford, de Bordeaux—400,000 Bouchons.
24 m AUG. MOLIER, 60 St Louis

CERISES A L'EAU-DE-VIE—A vendre en débarquement du navire Strafford, de Bordeaux—50 caisses cerises à l'eau de vie. AUG. MOLIER,
24 m 60, St Louis

A VENDRE par le soussigné, les marchandises ci-après en débarquement du navire Strafford, venant de Bordeaux:
[illegible] barriques vin rouge, de diverses qualités,
[illegible] demi barriques et barils vin blanc haut Sauterne.
24 mars—30 G M LUCAS, 30 Bienville

EN débarquement du navire Strafford, de Bordeaux
25 demi barriques Médoc; 20 barriques Montferrand
30 barils Cognac, marque de Faigle, à vendre par
REYNAUD, CUCULLU & Co
24 mars 34, Tchoupitoulas

SUCRE DE LA HAVANE—30 caisses jaune et brun à vendre par B. VALLS,
24 m 95, Commune

GRAINES pour oiseaux—25 sacs et barils à vendre par
24 m B VALLS, 95 Commune

BOUCHONS—70,000 sacs de 1000 à vendre par
24 mars B. VALLS, 95 Commune

GENIEVRE de Hollande (Swan brand)—5 pipes, à vendre par B VALLS,
24 mars 95 Commune

VIN doux d'Alicante—à vendre par
24 m B. VALLS, 95 Commune

VIN de Jerez, supérieur, en barils de 8 galons, à vendre par B. VALLS,
24 mars 95 Commune

GUABA—3 barils pâte et gelée à vendre par
24 mars B. VALLS, 95 Commune

CONFITURES de la Havane—12 caisses, à vendre par
24 mars B. VALLS, 95 Commune

CIGARES de la Havane—400,000 des meilleures manufactures, importés et à vendre par B. VALLS,
24 m 95 Commune

HUILE d'Anis à vendre par B. VALLS,
24 m 95 Commune

NATTES d'Alicante—30 balles à vendre par
24 m B VALLS, 95 Commune

TABAC de la Havane—36 balles de la Vuelta de Abajo, à vendre par B. VALLS,
24 mars 95 Commune

BOTTES, SOULIERS & BRODEQUINS—[illegible] actuellement en débarquement du navire Rosa, comprenant un assortiment général de belles chaussures de saison, à vendre par
24 mars G. W. DURAND, [illegible]

BOTTES, SOULIERS ET [illegible] [illegible]

D[illegible]